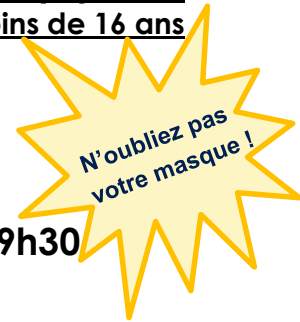


**A l'attention des adhérents(es) et des
Parents des adhérents de moins de 16 ans**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Vous êtes invité(e) à



L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Le samedi 29 mai 2021 à 10h00. Accueil à partir de 9h30
A la salle François Mitterrand à Rives

Ordre du jour :

- Désignation des scrutateurs

**Première partie (10h00-11h00) : on prend son courage à deux mains
pour les sujets techniques ☺ !**

- Approbation du compte-rendu d'AG du 28 aout 2020,
- Rapport moral (vote)
- Rapport du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes 2020, affectation du résultat 2020 (vote)
- Validation des montants des adhésions et des cotisations 2021-2022 (vote)
- Budget prévisionnel 2021 hors impact crise sanitaire (vote)
- Modification du règlement intérieur (vote)
- Election des membres du conseil d'administration (vote)

**Deuxième partie (11h00-12h) : on se détend et on découvre le bilan d'activité des
différents secteurs de la MJC et le projet Jeunesse de territoire !**

- Jeunesse
- Enfance
- Culture
- Activités régulières
- Projet Jeunesse de Territoire
- Boîte à idées

Troisième partie (12h et cætera) : une étape bien méritée !

Apéritif offert par la MJC !!!

Puis repas partagé (*chacun apporte quelque chose à grignoter*)

Sous réserve que les conditions sanitaires le permettent

A la suite de l'AG, un CA est programmé avec comme ordre du jour :

- **L'élection du nouveau Bureau**

Les documents d'Assemblée générale sont à disposition au minimum 15 jours avant l'AG au secrétariat de la MJC et sur le site internet de la MJC

Au plaisir de vous y retrouver !

La Présidente, Marie-Anne Traveaux

Rappel :

Sont électeurs les membres de l'association régulièrement inscrits :

- Ayant adhéré à l'association,
- Ayant acquitté les cotisations dues,
- Ayant 16 ans révolus à la date de l'assemblée générale
- Les enfants de moins de seize ans représentés par un de leurs parents ou leur tuteur ayant autorité parentale, lesquels disposent d'autant de voix que de mineurs représentés.
- Les membres de droit et les membres associés

Sont électeurs et éligibles :

- Les membres de l'association ayant le droit de vote à l'assemblée générale, **membres de l'association depuis au moins 3 mois.**

Sont inéligibles au conseil d'administration

- Le personnel salarié ou mis à disposition de l'association,
- Tout prestataire ou bénéficiaire d'honoraires de la MJC

POUVOIR – AG du 29 mai 2021

Je soussigné(e).....

Adhérent(e) à la MJC de Rives, à jour de mon adhésion

Donne POUVOIR à.....

Pour me représenter lors des votes à l'assemblée générale du 29 mai 2021

Fait à, le

Signature :

NB : Le pouvoir doit être nominatif. Un pouvoir laissé en blanc ne pourra pas être pris en compte. Nous vous invitons à prendre contact avec d'autres adhérents pour décider de qui vous représentera. Nous vous rappelons qu'un adhérent ne peut disposer que de 2 pouvoirs au plus.

CANDIDATURE AU CA de la MJC

Je soussigné(e).....

Adhérent(e) à la MJC de Rives, à jour de mon adhésion

souhaite être candidat(e) au Conseil d'Administration de la MJC

Fait à, le

Signature :

Dans ce cas, merci de transmettre ce formulaire au secrétariat de la MJC avant le 28 mai 2021